

## NOTE AU GOUVERNEMENT WALLON

**Objet : Soutien au développement du secteur apicole en Wallonie : de la formation à l'encadrement.**

### **A. EXPOSE DU DOSSIER**

#### **1. Généralités**

Le secteur apicole en Wallonie représente un potentiel de développement important mais également un enjeu lié à sa pérennité dans le contexte naturel qui est connu.

L'objet de cette note est de présenter différents leviers destinés à répondre aux enjeux et aux besoins exprimés par le secteur.

Les (futurs) apiculteurs doivent en effet avoir accès à des formations initiales et continues mais également à un service d'encadrement capable de répondre à leurs questions liés à la conduite de leurs colonies.

Enfin, un projet spécifique est présenté afin soutenir le développement de l'abeille noire, race wallonne mellifère.

#### **2. Formation apicole**

##### **Contexte**

Le présent projet d'arrêté de subvention constitue la première mise en application de la nouvelle réglementation wallonne relative à la formation en apiculture, prise le 16 juin 2016 et vise plus spécifiquement le subventionnement des activités de formation 2016-2017.

Le subventionnement est organisé par le biais d'un appel à projets annuel. Pour chaque dossier introduit, le respect des critères d'admissibilité a été vérifié puis les projets ont été cotés et retenus en fonction de leur classement, dans la limite du budget disponible.

Quatre types d'activités de formation étaient visés par l'appel : des cours d'initiation, de base, de spécialisation ou des conférences.

##### **Sélection des projets**

Les résultats de l'appel à projet sont présentés de façon détaillés en annexe.

## Conférences

Pour la période 2016-2017, les fédérations et l'Union royale des ruchers wallons (URRW) étaient chargées d'introduire leur sous-programme auprès de la DGO3 pour le 1<sup>er</sup> août 2016. Un total de 112 propositions de conférences a été introduit.

Un total de 108 projets est éligible à une subvention pour un montant global de 15.336,00 €.

## Seconde année (SA)

Il s'agit d'un cas particulier spécifique à cette année de transition où des projets de seconde année qui succèdent à une première année subsidiée ou non étaient éligibles afin de garantir une clôture de ces cursus.

20 propositions de cours de seconde année ont été réceptionnées, dont deux étaient non éligibles suite à un nombre d'élèves trop faible (5 élèves) et suite à une erreur de catégorie de projet.

Au total, ce sont donc 18 centres de formation qui bénéficieront d'un total de 105.248,00 € pour 345 élèves.

## Cours de base (CB)

19 propositions de cours de base ont été réceptionnées. Chaque projet rencontrait les critères d'admissibilité. Un ne visait pas la bonne période et sera représenté lors de l'appel à projets 2017-2018.

6 dossiers ont obtenu une cote inférieure à 60 % et n'ont donc pas été retenus.

En résumé, 12 centres de formation bénéficieront d'un total de 119.736,00 €.

Cela représente 734 heures de théorie et 637 heures de pratique qui seront dispensées sur 2 ans, soit une moyenne de 61 et 53 heures respectivement par cours.

## Cours d'initiation (CI)

3 propositions de cours d'initiation ont été réceptionnées. Chaque projet rencontrait les critères d'admissibilité. Un dossier n'a pas été retenu suite à une cotation inférieure à 60 %.

Les 2 centres de formation bénéficieront ensemble de 2.051,00 €.

## Cours de spécialisation (CS)

6 propositions de cours de spécialisation ont été réceptionnées. Chaque projet rencontrait les critères d'admissibilité.

Un projet a été exclu suite au dégageant d'un bénéfice, ce qui ne justifie pas sa subvention.

5 centres de formation bénéficieront chacun de 2.500,00 € pour un montant global de 12.500,00 €.

**Récapitulatif :**

37 projets de cours et 108 projets de conférences ont été retenus pour un budget global de 254.871,00 €.

Les budgets se répartissent comme suit :

- cours de base : 12 bénéficiaires pour un montant de 119.736,00 € ;
- seconde année : 18 bénéficiaires, 105.248,00 € ;
- cours d'initiation seuls : 2 bénéficiaires, 2.051,00 € ;
- cours de spécialisation : 5 bénéficiaires, 12.500,00 € ;
- conférences : 28 bénéficiaires, 15.336,00 €.

Les projets retenus sont de très bonne qualité et s'inscrivent dans les objectifs de durabilité voulus par la Région wallonne pour l'apiculture.